

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 27 FEVRIER 2019

## PROCES-VERBAL

\*\*\*\*\*

L'an deux mille dix-neuf, le 27 février, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de SAINT-AGATHON, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de M. MERCIER Lucien, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. MERCIER L. Maire - Mme PUILLANDRE E. - M. LE GUENIC T. - Mmes PASQUIET AM. - BEUREL P. – M. CASTREC A. Adjoints - MM. ROBIN A. - VINCENT P. - NORMANT P. – TURBOT N. - Mme FAMEL A. - M. KERGUS M. - Mme PERROT J. - M. LE BOETEZ G.

**PROCURATIONS** : Mme HARRIVEL à M. TURBOT N. - Mme PEROU I. à Mme PUILLANDRE E. - Mme LE GUELOU S. à M. MERCIER L. – Mme TOINEN A. à Mme PERROT J.

**ABSENT** : M. COZ H

**SECRETAIRE DE SEANCE** : LE BOETEZ G.

M. le Président déclare la séance ouverte.

-----

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE**

Le procès-verbal de la séance du 30 Janvier 2019 est approuvé à l'unanimité.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

#### **LOGICIEL ACCUEIL PERISCOLAIRE.**

Mme Anne-Marie PASQUIET, Adjointe, informe qu'un dossier de demande d'aide a été déposé auprès des services de la CAF pour doter l'accueil périscolaire d'un logiciel dédié (présence, facturation et déclarations de données) et d'une tablette. Elle précise que le coût de cette acquisition s'élève à 1431.67 € H.T. (hors maintenance et formation) pour une aide sollicitée à hauteur de 715.83 €. Elle précise que la CAF étudiera ce dossier le 3 avril prochain.

#### **ETUDE DE REVITALISATION**

M. Le Maire précise que la commune a déposé un dossier dans le cadre de l'appel à projet, sur la revitalisation du centre bourg, auprès de la région tout en soulignant l'importance de l'agglomération dans ce type de dossier..

#### **AMENAGEMENT ET SECURISATION RUE DE KERHOLLO**

M. Thierry LE GUENIC, Adjoint, informe le conseil de l'annulation du marché avec l'entreprise EUROVIA dans le cadre des travaux d'aménagement et de sécurisation de la rue de Kerhollo. En effet, il a été jugé préférable et économiquement moins onéreux de confier la réalisation de l'ensemble de ces travaux à une seule entreprise.

#### **GRAND DEBAT NATIONAL**

M. le Maire précise qu'un grand débat en deux temps et en deux lieux sera organisé entre les communes de Saint-Agathon et de Grâces. Le 1<sup>er</sup> mars, à 18 heures, à la salle multiculturelle de Grâces, avec deux thèmes traités : la Transition écologique et l'organisation de l'État et des services publics. Le jeudi 7 mars, à 18 h 30, à La Grande Ourse, seront traités les deux autres thèmes : les dépenses publiques, la démocratie et citoyenneté.

L'organisation des ces réunions, ouvertes à tous, est évoquée pour en garantir la réussite.

## **11/2019 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2018 (COMMUNE – LOTISSEMENT)**

LE CONSEIL

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2018,

Considérant que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2018 par le Trésorier Principal sont conformes, à l'unanimité

VOIX POUR : 17

ABSTENTION : 1 (M. KERGUS M.)

**ADOPTE** le compte de gestion de la Commune et celui du lotissement « La Source ».

## **12/2019 – APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 (COMMUNE – LOTISSEMENT)**

### **12-1 /2019 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – COMMUNE**

*(un exemplaire du compte administratif a été transmis à chaque conseiller)*

Mme Anne-Marie PASQUIET, Adjointe en charge des finances, de l'enfance, de la jeunesse, présente le compte administratif 2018 qui s'établit comme suit :

#### **Section de fonctionnement**

- Recettes :	2 233 537.52 €
- Dépenses :	<u>1 560 570.93 €</u>
Excédent de l'exercice	672 966.59 €
Excédent reporté	338 330.37 €

**Résultat de clôture de fonctionnement** 1 011 296.96 €

#### **Section d'investissement**

- Recettes :	883 398.40 €
- Dépenses :	<u>894 259.54 €</u>
Déficit de l'exercice	10 861.14 €
Déficit reporté	179 888.74 €

**Résultat de clôture d'investissement** - 190 749.88 €

Déficit corrigé des restes à réaliser

(RAR Dépenses 343 942 €) - (RAR Recettes 115 820 €) = - 228 122.00 €

**Déficit global d'investissement** - 418 871.88 €

LE CONSEIL, après en avoir délibéré et à l'unanimité

VOIX POUR : 13

ABSTENTIONS : 3 (M. KERGUS M., Mme TOINEN A., Mme PERROT J.)

**APPROUVE** le Compte Administratif 2018.

### **12-2/2019 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – LOTISSEMENT DE LA SOURCE**

*(un exemplaire du compte administratif a été transmis à chaque conseiller)*

Mme Anne-Marie PASQUIET, Adjointe en charge des finances, de l'enfance, de la jeunesse, présente le compte administratif 2018 qui s'établit comme suit :

**Résultat de l'exécution du budget 2018 : 330 496.63 €**

LE CONSEIL, après en avoir délibéré et à l'unanimité

**APPROUVE** le Compte Administratif 2018.

### **13/2019 – RATIO PROMUS PROMOUVABLES 2019**

Mme Elisabeth PUILLANDRE, Adjointe au personnel et aux affaires sociales, informe l'assemblée que les dispositions de la loi du 19 février 2007 imposent que pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Ce taux, appelé « ratio promus – promouvables », est fixé par l'assemblée délibérante après consultation du Comité Technique Paritaire (avis favorable en date du 18 février 2019). Il peut varier entre 0 et 100 % afin de tenir compte de la spécificité des postes.

Cette modalité concerne tous les grades d'avancement, sauf ceux du cadre d'emplois des agents de police.

Elle propose à l'assemblée de fixer les ratios d'avancement de grade pour la collectivité comme suit pour l'année 2019 :

<b>GRADE D'ORIGINE</b>	<b>GRADE D'AVANCEMENT</b>	<b>RATIO (%)</b>
<i>Adjoint technique</i>	<i>Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe</i>	<i>100 %</i>
<i>ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe</i>	<i>ATSEM principal 1<sup>ère</sup> classe</i>	<i>100 %</i>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

**APPROUVE** les ratios d'avancement de grade tels que présentés pour l'année 2019.

### **14/2019 – PRISE EN CHARGE DE FRAIS DANS LE CADRE DU RECRUTEMENT A LA MEDIATHEQUE/BIBLIOTHEQUE**

Mme Elisabeth PUILLANDRE, Adjointe au personnel et aux affaires sociales, informe le Conseil que dans le cadre du remplacement de l'agent en charge de la médiathèque/bibliothèque, il a été décidé de solliciter les trois candidats retenus afin qu'ils interviennent deux jours sur site pour, d'une part, les juger dans l'environnement de travail et, d'autre part, avoir un retour de leur vision de ce service.

Dès lors, elle propose que la commune prenne en charge leurs frais kilométriques et d'hébergement, à hauteur de 50 €, et leur verser une indemnité à titre de dédommagement pour leur intervention à raison de 60 € pour ces deux jours.

M. Michel KERGUS, Conseiller Municipal, considère qu'une seule personne suffit pour faire fonctionner la bibliothèque.

Mme Elisabeth PUILLANDRE ne partage pas son avis et rappelle les missions de la personne qu'il convient de remplacer tout en soulignant le côté précurseur de la commune quant à l'accompagnement de la population sur les démarches administratives en ligne. Pour elle, il existe un réel besoin en ce sens.

M. Le Maire souligne le travail effectué par l'actuel agent auprès de l'ensemble de la population tout en précisant la nécessité de développer ce poste quant à son aspect accompagnement des personnes sur l'outil informatique.

Par ailleurs, Mme Elisabeth PUILLANDRE rappelle que l'agent, en charge de la partie bibliothèque, n'est pas affecté à plein temps sur ce poste mais à raison de 70% de son temps.

Malgré tout, M. Michel KERGUS considère qu'une personne à temps plein sur ces deux postes est très bien.

Mme Elisabeth PUILLANDRE considère que tel est presque le cas entre les deux agents puisque l'un est affecté à raison d'environ 70% de sa durée hebdomadaire de service (DHS) et l'autre a une DHS de 20 heures. Et cela permet d'avoir une meilleure amplitude d'ouverture du service, du lundi au samedi, tout en assurant un remplacement lors de leurs congés.

Le Conseil après avoir entendu les explications de Mme Elisabeth PUILLANDRE et à l'unanimité

VOIX POUR : 17

ABSTENTION : 1 (M. KERGUS M.)

**DECIDE** de prendre en charges les frais kilométriques et d'hébergement, pour une nuit, sur la base de 50 € ;

**DECIDE** de verser en sus, un dédommagement à hauteur de 60 €, à chaque candidat, pour leur intervention.

**QUESTIONS DIVERSES**

**15/2019 – CAVURNES**

M. le Maire fait part au conseil de l'urgence de créer de nouvelles cavurnes dans le cimetière. Il demande au conseil d'autoriser la commission bâtiments et patrimoine d'effectuer le choix l'entreprise pour ces travaux, et d'en rendre compte au prochain conseil municipal.

Le conseil, après avoir entendu les explications de M. le Maire et à l'unanimité

Voix pour : 18

**DECIDE** de confier le choix de l'entreprise pour installer les cavurnes à la commission, charge à elle d'en rendre compte au prochain conseil

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 35.

**Affiché le ----- 2019**

En exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire  
Lucien MERCIER